



Rapport d'activité

Formation des membres du Cluster Protection sur la Lutte contre la Traite des personnes au Niger en situation d'urgence



Du 04 au 06 Mars 2025



Contexte et Justification

Le Gouvernement du Niger s'est engagé dans la lutte contre la traite des personnes et la protection des enfants à travers la ratification de plusieurs conventions internationales notamment celle de Palerme sur la criminalité transnationale organisée (CTO) ainsi que les protocoles additionnels dont l'un sur la traite des personnes et l'autre sur le trafic illicite de migrants et celle relative aux droits des enfants (Convention relative aux droits des enfants CDE).

Ces engagements ont été concrétisés au niveau national par l'adoption de l'ordonnance 2010-86 du 16 décembre 2010, relative à la lutte contre la traite des personnes, l'ordonnance 99-11 du 14 mai 1999 portant juridictions pour mineurs. Au niveau institutionnel, des organes gouvernementaux tels que la Commission nationale de coordination de la lutte contre la traite des êtres humains (CNCLTP) et l'Agence nationale de lutte contre la traite des personnes (ANLTP) ont été créés.

Au Niger, en raison des conflits, de l'insécurité, des déplacements, exposant les personnes à plusieurs types d'exploitation et de violence, les besoins humanitaires demeurent importants. Dans ces situations d'urgence importantes, l'un des groupes les plus vulnérables reste les enfants non accompagnés et les personnes victimes de traite.

Alors que certaines formes de traite sont le résultat direct de crises, comme les services sexuels d'exploitation demandés par des groupes armés ou le recrutement forcé d'enfants soldats, d'autres sont moins évidents, les trafiquants profitant des pertes humaines, matérielles, sociales et économiques généralisées causées par crises.

De plus, les conflits et les déplacements ont un impact plus important sur les risques de traite en raison de l'érosion générale de l'état de droit et de la rupture des filets de sécurité sociale ou de l'absence d'autres systèmes de protection.

Malgré l'identification d'un lien entre la traite des personnes et les contextes d'urgence, la prévention et la réponse à la traite sont souvent négligées ou ne sont pas traitées de manière globale dans les réponses humanitaires.

Les victimes de la traite particulièrement doivent être impérativement identifiées au préalable par les intervenants, afin de pouvoir bénéficier de l'assistance adéquate. Cependant, la pluralité des profils, l'emprise des trafiquants (s'agissant des victimes de traite surtout), les circonstances de leur départ, combinés aux capacités limitées des fournisseurs de services, rendent souvent difficile l'identification des groupes vulnérables et par conséquent, leur assistance.

Pour apporter sa contribution au respect des droits des personnes les plus vulnérables, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) met en œuvre depuis Juin 2023 le projet intitulé « Amélioration



de la protection et de l'assistance aux migrants, en mettant l'accent sur les enfants et les victimes de la traite ». Ce projet comporte 3 composantes dont le renforcement de capacité et la coordination du gouvernement du Niger pour lutter contre la traite et protéger les victimes ; le renforcement du mécanisme de protection et de soutien aux mineurs non accompagnés et aux enfants en mobilité et le soutien au gouvernement du Niger dans le renforcement de son assistance humanitaire aux Nigériens officiellement expulsés de l'Algérie.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet, l'OIM a organisé une séance de renforcement des capacités des membres du Cluster Protection du Niger en matière de de protection des Victimes de la traite du 04 au 06 Mars 2025 à Niamey.

Ce rapport donne un aperçu global sur le déroulement de cette activité.

OBJECTIFS

L'objectif principal de cette activité était d'approfondir les connaissances des membres du cluster protection sur la protection des victimes de traite.

Spécifiquement, il s'est agi de :

- Améliorer les connaissances des prestataires sur la traite des êtres humains, la protection de l'enfance, l'identification ; l'assistance et la protection des victimes de traite, y compris le mécanisme national de référencement des VdT,
- Contribuer à une meilleure compréhension des concepts liés à la traite des personnes en situation d'urgence
- Contribuer à une meilleure compréhension du MNR

RÉSULTATS OBTENUS

Au terme de cette activité, les résultats suivants ont été atteints :

- 30 acteurs ont amélioré leurs connaissances sur la lutte contre la traite des personnes
- Plus de 70% des acteurs déclarent avoir acquis de nouvelles compétences suite à la formation
- Le MNR et les SOPs sont connus de tous les participants

METHODOLOGIE

Pour bien mener cette activité, la démarche méthodologique s'est reposée sur une approche participative



et inclusive de tous les acteurs clés. Ainsi, en collaboration avec le cluster protection et les sous-groupes protection de l'enfance, VBG et groupe de travail SMSPS, l'OIM a procédé à :

- Identification des participants (acteurs étatiques et non-étatiques) ;
- Envoie des correspondances officielles ;
- Réunion de cadrage OIM et coordination du cluster ;
- Tenue d'un atelier de formation de 3 jours à Niamey (présentation en plénière suivi des travaux de groupe, ice-breakers, jeu de rôles etc) ;
- Evaluer le niveau des participants avant et après la formation ;
- Recueillir l'évaluation de la formation par les participants ;

DEROULEMENT

Tenue du 04 au 06 mars 2025 à Niamey, cette formation a vu la participation de tous les acteurs cibles (étatiques et non étatiques) des régions (Agadez, Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri) mais aussi du niveau central.

De prime abord, il est important de noter que le début de cette activité a été marqué par une FATIA prononcée par l'un des participants comme il est d'usage et de coutume. Par la suite, le coordinateur du projet (RDPP) a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants avant de rappeler le contexte ainsi que les objectifs visés par cette activité. Ce rappel a été le point d'ancrage des différents travaux qui ont suivi la présentation individuelle de tous les participants.



Conformément à la méthodologie proposée, les travaux de cette session de formation se sont déroulés suivant une démarche participative, basée sur les techniques andragogiques d'apprentissage qui ont non seulement favorisé l'assimilation des connaissances théoriques mais également permis aux participants de maîtriser les thématiques abordées. Ces techniques ont amené les participants à formuler des échanges interactives et constructives centrées sur les modules développés et les expériences de tous les acteurs. A ce titre, les modules suivants ont été administrés suivant une plage horaire prédéfinie :



Module 1 : Concepts-clés sur la migration : Présentation du travail de l'OIM Niger, avec un focus sur la protection transversale

Ce module a servi de cadre pour présenter et définir les concepts liés à la migration, les dynamiques migratoires au Niger et les risques liés à la migration irrégulière. Ainsi, l'administration de ce module a permis de lever toute ambiguïté sur la définition de ces concepts clés. Il a également donné l'opportunité aux participants d'avoir une vision et une compréhension globale du travail de l'OIM dans le cadre de la protection.



Module 2 : Introduction à la traite des personnes et au trafic illicite des migrants

L'étude de ce module a d'abord consisté à amener les participants à définir l'expression traite des personnes par leurs propres mots avant de leur présenter la définition complète au sens de l'article 3 du protocole de Palerme. Ce module a également permis de rappeler et analyser les éléments constitutifs de la traite des personnes dont **l'acte, les moyens et le but**.

Par la suite, il a été présenté le trafic illicite des migrants qui se distingue de la traite des personnes à travers plusieurs critères dont portant sur **transnationalité, Consentement, but, crime, Source de profit, exploitation**.

Il est important de rappeler que tout au long des présentations des module 1 et 2 les questions ont non



seulement porté sur la distinction entre traite des personnes et trafic illicites des migrants mais aussi sur le transfert potentiel des migrants à Agadez, la prise en charge des migrants retournés nigériens en particulier les refoulés de l'Algérie et la situation de certaines domestiques



comme potentielles victimes de traite. A toutes ces questions, des réponses ont été apportées.

Module 3 : Rappel du cadre juridique de la lutte contre la traite des personnes et état des lieux au niveau mondial + la place de la traite des personnes dans les programmes de l'OIM

A ce niveau, il a été présenté d'abord le cadre juridique au Niger encadrant la lutte contre la traite des personnes. Il s'agit principalement de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000 (ratifiée par le Niger le 30 septembre 2004) Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la



traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (ratifié par le Niger le 30 septembre 2004), Le protocole relatif à la lutte contre le trafic illicite des migrants par terre, air et mer (18 janvier 2009). En effet, l'Etat du Niger en ratifiant et intégrant ces instruments juridiques dans son corpus juridique interne a démontré son engagement pour non seulement la lutte contre le phénomène mais aussi pour la prise en charge des victimes. Aussi, il a été présenté le cadre juridique et institutionnel interne spécifique régissant la lutte contre la traite des personnes ainsi que la prise en charge des victimes.

Par la suite, une présentation sur l'état des lieux global sur la traite des personnes a permis de mettre en lumière la complexité de ce phénomène liée à la détection/identification des victimes, les facteurs qui favorisent son développement, la collecte des données sur les victimes et le démantèlement des réseaux criminels. Néanmoins quelques chiffres ont été exposés montrant ainsi une baisse des détections des victimes laissant penser à un recul du phénomène au Niger.

A la fin de ces présentations, les échanges ont porté spécifiquement sur la baisse de ces chiffres. Ainsi, selon les participants, la baisse de ces chiffres résulte principalement de la conséquence de l'abrogation de la loi 2015-36 relative au trafic illicite des migrants dont une partie de la population confond le phénomène criminel avec celui de la traite des personnes qui demeure toujours réprimer au Niger par la législation pénale. Ces échanges ont été suivi des exercices pratiques sur des études de cas.



Module 4 : Facteurs de risques et conséquences de la traite des personnes

Ce module a servi de cadre pour présenter et analyser les différents facteurs de vulnérabilités, indicateurs ainsi que les conséquences de la traite des personnes. En effet, il a été identifié cinq (5) principaux facteurs qui favorisent la traite des personnes dont : des facteurs économiques, facteurs sociaux et démographiques, facteurs politiques et institutionnels, facteurs liés aux migrations, facteurs culturels et sociétaux.



En ce qui concerne les indicateurs, il a été analysé les points sur les indices mais aussi les situations dans lesquelles on peut détecter une victime de traite particulièrement dans un contexte d'urgence. Il a été relevé comme conséquences des abus physiques, sexuels, et psychologiques. Il est important de souligner les échanges riches et partage d'expérience qui ont prévalu tout au long de cette session.

Module 5 : La réponse à la traite des personnes



Ce module a principalement porté sur la présentation des quatre (4) Piliers de lutte contre la traite des personnes. Ces quatre piliers communément appelés 4P (Prévention, Protection, Poursuites criminelles et Partenariat) ont été analysés individuellement afin de permettre aux participants de s'en imprégner et de les mettre en pratiques dans leur tâches quotidiennes. C'est ainsi que pour chaque pilier il a été présenté ses objectifs, ses outils de mise en œuvre ainsi que les résultats escomptés.

Par ailleurs, il est important de noter que cette présentation a suscité des échanges sur l'efficacité de la



réponse qui doit être centrée sur les besoins de la victime

Module 6 : Identification des victimes et techniques d'entretien

L'objectif visé à travers l'administration de ce module a consisté à :

- Présenter aux participants les différentes étapes du processus d'identification ;
- Amener les participants à reconnaître une potentielle victime de traite ;
- Conduire le premier entretien avec la victime de traite ;

Afin d'atteindre cet objectif, l'accent a été porté sur les trois étapes d'identification (détection initiale, identification initiale et formelle), leur but ainsi que les acteurs pouvant déterminer l'identification de la personne comme victime de traite. D'autres part, il a également été présenté des indicateurs/indices sur des lieux ou situations spécifiques (en lien avec l'acte, les moyens et l'exploitation) pouvant permettre de reconnaître une potentielle victime de traite (adultes et enfants).



Enfin, il été présenté aux participants les techniques qui doivent guider avant- pendant- après l'entretien avec une victime de traite. A ce niveau, il a été rappelé qu'une assistance efficace dépend de la réussite d'un bon entretien étant donné qu'il constitue la première étape à une série de réponses et d'assistances apportées à la victime.



Module 7 : L'assistance aux Victimes de Traite : Gestion des cas des victimes de traite (cas des enfants)

Au cours de cette session, il a été présenté les procédures de gestion des cas en particulier celui des enfants. L'essentiel des échanges a porté sur

- Les principes directeurs de la gestion des cas ;
- Les étapes et processus de gestion de dossiers ;
- L'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant ;

Par ailleurs, les participants ont été entretenus sur la manière de protéger les enfants victimes de traites mais aussi sur quelques actions visant à garantir l'intérêt supérieur de l'enfant.



Enfin, il est important de souligner que toutes les sessions ont été complétées par des études de cas et travaux de groupes qui ont conduit les participants à identifier certains défis auxquelles des réponses ont été proposées dans le contexte nigérien. De l'essentiel de ces exercices on retient :

Défis sur	Solutions proposées
Identification des victimes + réponses	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un centre d'écoute - Orientation/référencement adéquat des victimes - Conduire des études approfondies sur le phénomène - Sensibilisation des populations sur les indices potentiels de détection des cas de traites - Renforcer les mécanismes de prévention communautaires
Intervention des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition la cartographie des acteurs - Multiplier les opérations de routines des unités d'enquêtes



	<ul style="list-style-type: none">- Harmoniser les outils d'identification des acteurs de protection
Ressources/Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none">- Opérationnalisation du fond d'assistance aux victimes de la traite ;- Mobilisation des ressources humaines, matériels et financières- Formations des acteurs sur la traite des personnes- Renforcement des capacités des unités d'enquêtes et acteurs judiciaires
Structuration institutionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Création et opérationnalisation des services déconcentrés en matière de lutte contre la traite des personnes ;- Mise en place des cellules régionales de veille- Adopter une approche multi-acteurs sous la coordination de l'ANLTP

COORDINATION-SUIVI-EVALUATION

Afin d'assurer une parfaite mise en œuvre de cette activité, l'OIM a été en étroite collaboration avec la coordination du cluster protection. A ce titre plusieurs réunions en ligne ont été organisées dans le but définir une liste des participants, une méthodologie de mise en œuvre, un agenda ainsi que les modalités pratiques et logistiques liées à la formation.

Par ailleurs, les formateurs ont évalué le niveau des participants avant et après cette formation. Au-delà de mesurer l'amélioration des connaissances des participants dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes, cette évaluation présente une appréciation objective sur le succès de l'activité ainsi que l'atteinte des résultats et objectifs fixés en amont comme le montre tableau ci-dessous :

RESULTATS PRE ET POST TEST

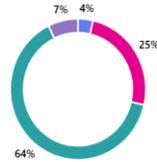
Prétest



Que faut-il absolument éviter avec les victimes de traite? (coche la bonne réponse)

[En s](#)

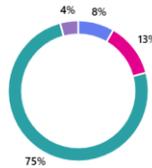
- a. Les ramener dans leurs familles 1
- b. Leur expliquer tous les services d'aide disponibles, y compris l'aide juridique et judiciaire 7
- c. Leur faire des promesses pour les rassurer, même si elles ne peuvent toujours pas être tenues 18
- d. Les mettre en confiance 2



Post test

4. Que faut-il absolument éviter avec les victimes de traite? (coche la bonne réponse)

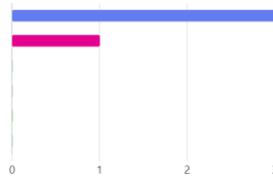
- a. Les ramener dans leurs familles 2
- b. Leur expliquer tous les services d'aide disponibles, y compris l'aide juridique et judiciaire 3
- c. Leur faire des promesses pour les rassurer, même si elles ne peuvent toujours pas être tenues 18
- d. Les mettre en confiance 1



Evaluation de la formation

Les thématiques abordées étaient-elles pertinentes relativement à la question de protection de la victime de traite? (Veuillez cocher une réponse)

- Excellent 3
- Très bien 1
- Bien 0
- Satisfaisant 0
- Médiocre 0
- Autre 0



3. Comment évaluez-vous votre niveau de connaissance sur la traite des personnes?

[En s](#)

- Bas
- Suffisant
- Haut

Avant la formation

Après la formation



CIBLES

Les cibles de cette activité étaient :

- Les organisations membres du Cluster Protection du Niger
- ANLTP
- Sous cluster VBG
- Sous cluster PE



- Groupe de travail SMSPS
- DST
- Justice

Project/Projet	Amélioration de la protection et de l'assistance aux migrants, en mettant l'accent sur les enfants et les victimes de la traite				
Output 1.2 – Service providers have enhanced knowledge, skills and resources to identify and refer Victims of Trafficking and potential victims	Activity 1.2.1.1 Training organized in coordination with the Protection Cluster	23	07	00	00
Bénéficiaires/Bénéficiaires	30				

RECOMMANDATIONS

Au terme de cette formation, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Conduire des études profondes sur le phénomène de la traite dans toutes les régions du Niger ;
- Analyser la situation sur les jeunes filles ayant quitté l'école ou fuyant les zones d'insécurité de Tillabéry et employées comme domestiques à Niamey au regard de la recrudescence du phénomène ;
- Analyser la situation des enfants dans les écoles coraniques (région de Diffa)
- Conduire des sensibilisations à grande échelle sur le phénomène de la traite des personnes ;
- Multiplier les formations aux bénéficiaires des acteurs (étatiques et non étatiques) de protection
- Mettre à jour et renforcer la vulgarisation du mécanisme national de référencement des victimes de la traite
- Renforcer le dispositif de monitoring des victimes de traite



- Créer et élargir le cadre de coordination des acteurs au tour de la problématique de traite
- Harmoniser les outils de collecte et de prise en charge des victimes de traite
- Renforcer les structures communautaires de protection pour l'identification, le signalement et l'orientation des victimes

CONCLUSION

Au regard de ce qui précède, tous les objectifs fixés en amont ont été atteints. Ce qu'il faut retenir comme point fort c'est la méthodologie à travers laquelle la formation a été conduite qui, loin de se présenter comme une assimilation verticale à sens unique, s'est plutôt orientée sur une approche horizontale et participative sur la base du partage de connaissances et d'expériences. Cette approche a permis non seulement aux participants d'être concentrés sur les modules administrés (malgré la période du ramadan) mais aussi et surtout d'identifier certains défis et proposer des solutions dans le contexte d'urgence nigérien.

Enfin, les quizz et jeu de rôle ou de redynamisation des participants ont fortement contribué à garder une bonne ambiance favorisant des échanges riches et interactives ainsi qu'une bonne assimilation des modules.